

Recycler, ça vaut (encore) le coup !

Dans les médias, on entend parler de crise du recyclage, de centres de tri qui débordent, d'enfouissement de matières... À un tel point que plusieurs se demandent : est-ce que cela vaut la peine de recycler ? La réponse est sans équivoque : OUI ! Recycler est un geste important pour l'environnement. Nous faisons le point sur la situation dans notre MRC.

Qui s'occupe des matières que nous mettons dans notre bac bleu ?

Ce qu'on entend aux nouvelles ne reflète pas nécessairement la réalité de notre région. Dans Rimouski-Neigette, la MRC est responsable d'octroyer le contrat de traitement des matières recyclables. Actuellement, c'est le centre de tri du Groupe Bouffard, situé à Mont-Joli, qui assure le tri, la mise en ballots et la vente des matières que vous mettez dans votre bac bleu.

Est-ce que ce que je mets dans le bac bleu est réellement recyclé ?

OUI! Les matières acceptées dans le bac bleu sont recyclées !

Les **papiers et cartons** sont recyclés chez Cascades, une entreprise québécoise qui fabrique des produits avec du contenu recyclé. Les **plastiques rigides** sont recyclés au Québec par différentes entreprises qui les transforment en nouveaux équipements en plastique recyclé. Le **métal** est recyclé par des entreprises qui le transforment pour en faire des nouvelles pièces. Le **verre** est valorisé dans un lieu d'enfouissement technique comme matériel de recouvrement journalier. Cela évite de recourir à l'extraction de matériel neuf (sable). Tous les acteurs concernés travaillent à améliorer la valorisation du verre. Dans l'attente de ces innovations, votre verre aura un meilleur avenir dans le bac bleu que dans le bac à déchet. Du côté des **plastiques souples** (sacs de plastique à usage unique, emballages type « Saran-Wrap, etc.), ces derniers ne trouvent actuellement pas de marchés. Ils sont donc stockés, en attendant qu'il y ait des débouchés. La bonne nouvelle : on peut facilement réduire notre utilisation de plastique souple en évitant leur utilisation, voir même en le bannissant de notre mode de vie. Ainsi, seule une infime partie de ce qui est collecté dans le bac bleu se retrouve à l'enfouissement. On parle de 8 à 10 % de l'ensemble de ce qui est collecté. Il s'agit des matières qui ne sont pas acceptées dans la collecte sélective et que les citoyens déposent tout de même. Des exemples : des couches, des tuyaux d'arrosage, des sacs de poubelle, des matériaux de construction, etc.

Est-ce économique de recycler ?

Enfourir une tonne de matières coûte environ 125\$/tonne aux citoyens alors que recycler une tonne de matières revient à environ 5\$/tonne en raison du *Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables*. Ce régime oblige les entreprises qui mettent en marché des matières recyclables à compenser les coûts de la collecte sélective. Ainsi, il est nettement plus économique pour les citoyens de recycler que d'enfourir.

Réduire et réutiliser : le premier réflexe

Maintenant que nous avons fait le point sur le recyclage et que nous sommes rassurés sur le fait que les matières que nous mettons au bac bleu sont bel et bien recyclées, il est important de rappeler qu'il demeure encore plus écologique de réduire sa production de déchets à la source et de réutiliser au maximum les ressources avant de les recycler.

Le bac bleu, le bac brun et l'écocentre sont vos alliés pour réduire vos déchets. Assurez-vous de bien trier vos matières en consultant Infobac.ca ou en appelant la ligne Infobac au 418-725-2222.